



Koning Albertlaan 95
9000 GENT

CP 140.00 Commission paritaire du transport et de la logistique

CP 140.00c Personnel de garage

Entrée en vigueur : 1 janvier 2023

Indexation 2 % sur les salaires barémiques ainsi que sur les salaires effectifs.

Salaires barémiques

Personnel de garage dans les entreprises de taxis et les services de location de voitures avec chauffeur.

Également aux entreprises qui exploitent sous licence flamande un service de transport individuel rémunéré de personnes (IBP).

38 heures/semaine

	salaire horaire
Manoeuvre	12,8399
Qualifié 3e catégorie	13,6332
Qualifié 2e catégorie	14,9894
Qualifié 1re catégorie	15,7871
Hors catégorie	16,8490
Indemnités	
Sécurité d'existence à charge de l'employeur	
Remboursement auprès du fonds.	
par journée de chômage (chômage temporaire pour raisons économiques)	3,00 EUR
avec un maximum par année civile de	90,00 EUR